



Epidémiologie
Santé Animale



Peste porcine africaine	
Note d'information	29/05/2019

BILAN DE LA SURVEILLANCE PPA PAR LE RESEAU SAGIR DU 16/09/2018 AU 23/05/2019

Pour la Plateforme ESA (par ordre alphabétique) : Pauline Chaigneau (FNC), Jean-Yves Chollet (ONCFS), Anouk Decors (ONCFS) Stéphanie Desvaux (ONCFS), Eva Faure (FNC), Yves Lambert (DGAL), Sophie Rossi (ONCFS)

Auteur correspondant : stephanie.desvaux@oncfs.gouv.fr

Au 23 mai 2019, toutes les analyses de recherche de la PPA étaient négatives.

Note 1 : en dehors de la zone d'observation renforcée (ZOR), la remontée des informations terrain peut nécessiter quelques jours – les mises à jour des données peuvent donc occasionner des corrections d'une semaine sur l'autre.

Note 2 : la limite de la ZOR a évolué :

- le 20/10/18, passant à 53 communes au lieu de 113 (et auparavant 134),
- le 19/01/2019 passant à 36 communes car une partie a été transformée en zone blanche (ZB) (le nord des départements 08 et 55),
- le 04/04/2019, disparaissant par élargissement de la ZB au nord du département 54.

Note 3 : Depuis le 04/04, 25 communes sont entièrement en ZB, 26 partiellement en ZB et Zone d'Observation (ZO) et 36 en ZO. En matière de surveillance ZOR et ZB sont équivalentes (niveau de risque 3).

Bilan global de la surveillance événementielle et de la recherche active de cadavres

	Nbre de signalements	Nbre de prélèvements	Nbre d'analyses/d'envoi en attente
ZB	14	14*	0
ZOR (hors ZB)	32	31**	0
ZO	23	21***	0
Reste de la France	269	247****	0
TOTAL	338	313	0

*2 prélèvements non analysables et un résultat ininterprétable

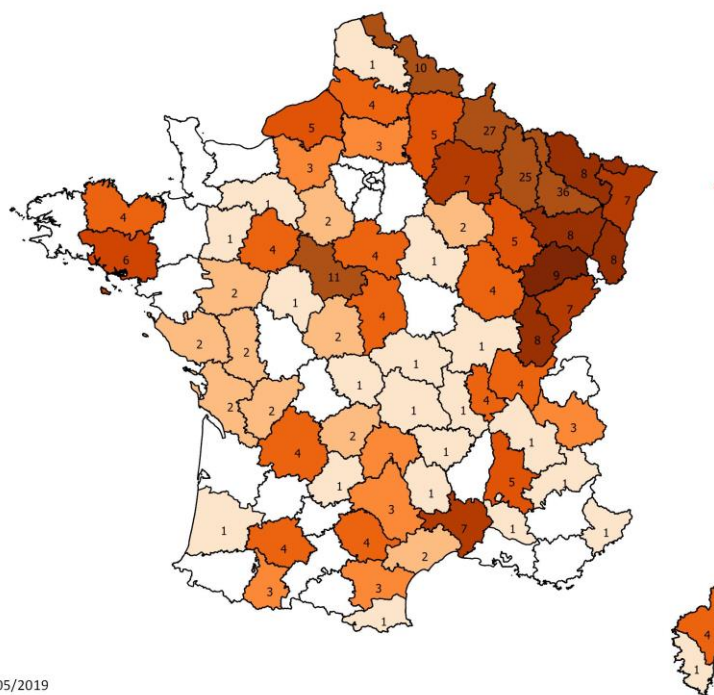
**un cadavre bord de route non retrouvé semaine 38

***un cadavre signalé qui était un animal tiré semaine 39 + 1 près des Vosges en état de décomposition trop avancée semaine 40

**** certains animaux acheminés au laboratoire sont des animaux chassés qui n'entrent pas dans le dispositif d'analyses systématiques + d'autres n'ont pas été prélevés ou les prélèvements sont en cours d'acheminement

Distribution des analyses PPA réalisées par département

SURVEILLANCE SAGIR RENFORCE PPA
Bilan des analyses sur cadavres de sangliers par département du
15/09/2018 au 23/05/2019

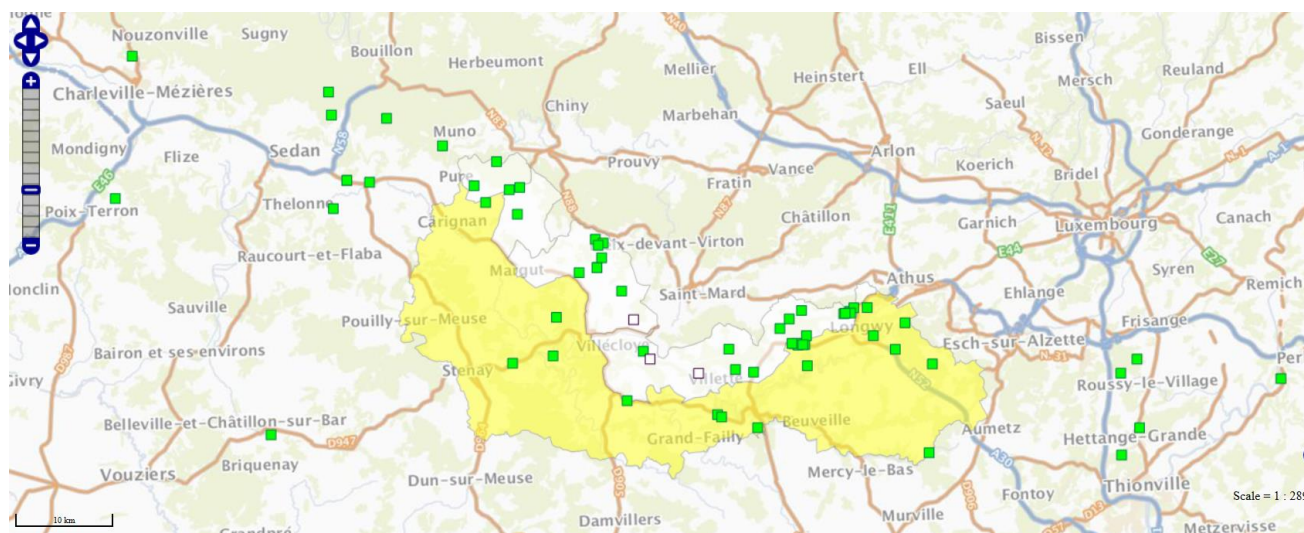


Toutes les analyses sont à ce jour
négatives pour la recherche de
PPA

Source: ONCFS - DRE - USF -23/05/2019

Détail des prélèvements (géolocalisations précises) pour la ZB et la ZO

En vert tous les prélèvements négatifs – En blanc prélèvement avec résultat ininterprétable ou en attente

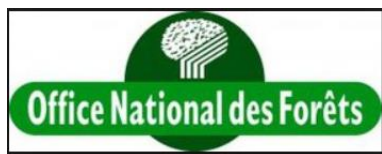


Recherche active de cadavres en ZOR par des patrouilles de chasseurs volontaires

Cette modalité de surveillance a démarré dès fin septembre dans le but de renforcer le taux de détection des cadavres alors que la chasse était interdite et que la situation sanitaire de la France était encore imprécise. Ce dispositif volontaire s'appuie sur un réseau de chasseurs référents (1-2 par lot, identifiés par les FDC) ayant la connaissance des populations de sangliers et de leur milieu, ayant bénéficié d'une formation à la biosécurité et disposant d'équipements de désinfection (FDC-FNC). Le protocole, établi conjointement par l'ONCFS, la FNC et la FRC Grand-Est, prévoit de cibler les massifs les plus peuplés, les parcelles de remise connues, les souilles, les cours d'eau, les mares, les places agrainage, les grillages et les fonds de vallon. Ceci dans le but d'augmenter les chances de détecter un cadavre. Initialement, les patrouilles ont été ciblées sur un nombre limité de communes (27 puis 24) situées sur la ligne frontière du périmètre d'intervention en Belgique, et prévues pour un déploiement court (4 à 8 semaines) sur un rythme hebdomadaire. Ce dispositif a été maintenu selon un rythme plus espacé après la reprise de la chasse, les battues permettant déjà une présence régulière des chasseurs en forêt. Depuis le 01/03/2019, date de fermeture de la chasse, les patrouilles de chasseurs ont été réactivées afin de maintenir la pression de surveillance sur les territoires de chasse frontaliers et ont été renforcées sur les zones particulièrement à risque à la suite de la découverte des nouveaux cas positifs en janvier 2019.

Au 23/05 un cadavre a été détecté par ce moyen (résultat négatif).

Recherche active de cadavres par ratissage : il n'y a pas eu de nouveaux ratissages depuis la semaine 16



L'objectif de ce nouveau dispositif est d'améliorer la détection de cadavres en forêt dans les zones à risque située en avant du front de la PPA, en zone blanche. Alors que les patrouilles de chasseurs sont basées par échantillonnage du paysage sur un rythme hebdomadaire, les ratissages sont prévus de façon exhaustive pour inspecter le terrain dans les massifs forestiers et d'autres éventuels milieux favorables. Les équipes sont constituées essentiellement d'agents de l'ONF et de militaires ; des agents de l'ONCFS peut venir en renfort. Chaque équipe se déploie au maximum sur 80 à 100 ha par jour (en fonction de la difficulté de pénétration du milieu). Cette méthode de recherche active de cadavres est déployée de façon ponctuelle pour préciser la situation sanitaire (par exemple : Nord Meuse en février), et peut se prolonger toutes les 3 à 4 semaines si le risque sanitaire demeure (découverte de nouveaux cas à proximité, dans un rayon de 5 km).

Le 13/02/2019, des cadres des forces armées ainsi que onze agents de l'ONF des zones concernées ont été réunis par l'ONCFS pour une présentation de la méthode et des mesures de biosécurité mais également pour démarrer des ratissages dans les surfaces boisées au plus près des foyers belges.

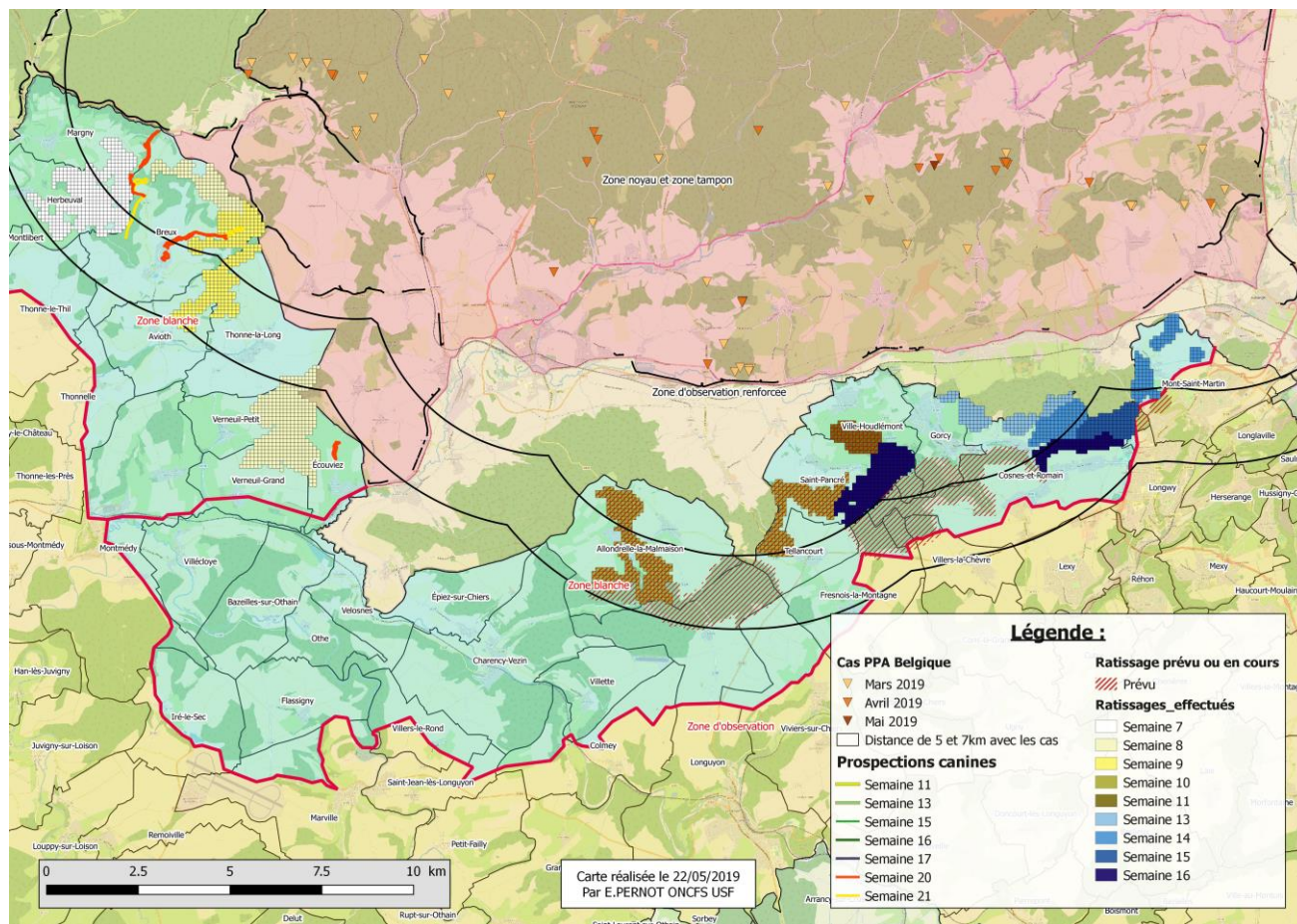
Les ratissages ont d'abord débuté dans les Ardennes et la Meuse à moins de 5 km des cas de Meix-devant-Virton (Ardennes et Meuse), par la suite des ratissages en ZOR (Meurthe-et-Moselle) ont été programmés du fait de la découverte des cas de PPA en ZT Belge situés à seulement quelques kilomètres de la frontière. Voir carte détaillée ci-dessous.

Les équipes ont à ce jour ratissé environ 2 500 ha de surface boisée dans les zones à risque des départements 08, 54 et 55 (voir cartographie de synthèse).

Pour l'heure, le concours des forces armées est arrivé à son terme. Un dispositif alternatif a été mis en place et les ratissages ont été organisés par des équipes ONF et ONCFS, assistées de chasseurs et du personnel volontaire des administrations (DRAAF et DDPP). Depuis la semaine 16, les volontaires ne sont cependant pas suffisants pour maintenir cette activité.

Au 23/05, 4 cadavres ont été détectés lors des ratissages (à l'état d'os un cadavre la semaine 15 et trois cadavres la semaine 16).

Synthèse des zones ratissées des semaines 7 à 16 avec circuits de prospection canine pour les semaines 11 à 21 (17 journées)



Renfort par détection canine

Des prospections avec des chiens de détection sont organisées en complément des ratissages (sur les zones de lisières, les zones humides, les pâtures avec bosquets, les zones de roncier).



Deux professionnels interviennent avec trois chiens pour un total de 5 à 8 jours par mois.

Depuis février, 20 jours de prospection ont été organisés en zone blanche dans le département 55 et ZOR dans le département 54.

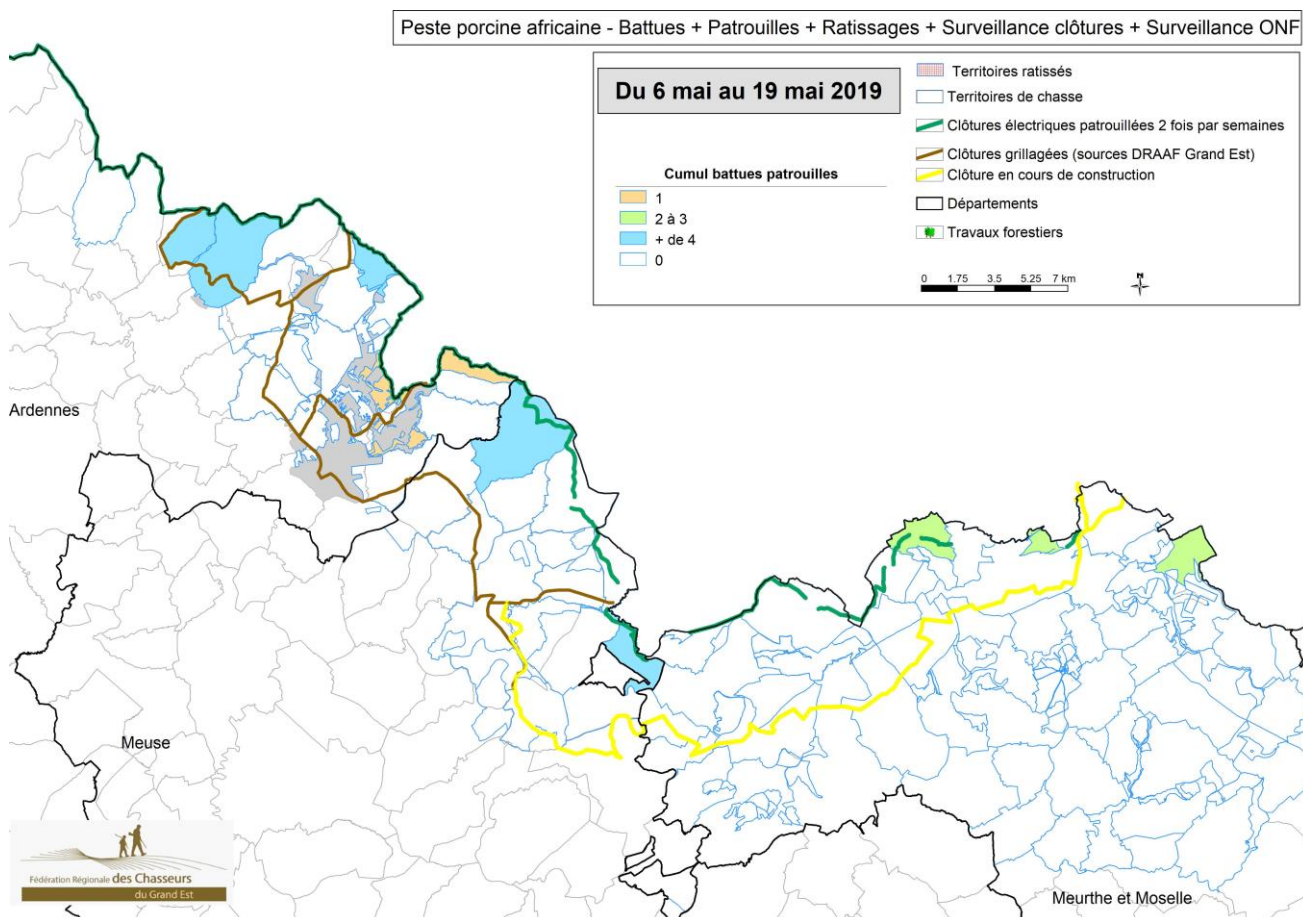
Huit jours sont programmés en mai en partie en ZB de Meuse (7 journées ont déjà été réalisées).

Au 23/05, deux cadavres ont été détectés par ce moyen un en zone blanche la semaine 9 dans le département 55 et un en zone blanche la semaine 16 dans le département 54.

Synthèse de la présence terrain professionnelle par zone (données traitées par la FRC Grand-Est et la FNC)

La présence de chasseurs ou de forestiers dans les zones de surveillance est une information nécessaire à mettre en parallèle des autres dispositifs de recherche active de cadavres, car même si l'objectif final n'est pas la recherche de cadavres, cette présence de professionnels en zone favorable à la présence de sangliers donne une information complémentaire sur la couverture spatiale et temporelle de la surveillance.

Les données des différents dispositifs sont agrégées au niveau du territoire de chasse par la FRC Grand-Est.



Ce document créé dans le cadre de la Plateforme d'épidémiosurveillance en santé animale (ESA) peut être utilisé et diffusé par tout média à condition de citer la source comme suit et de ne pas apporter de modification au contenu «© <https://www.plateforme-esa.fr/> »